

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2015

Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le 1^{er} avril de chaque année. Ce rapport doit contenir les éléments prévus à cet article.

Le présent rapport constitue le rapport annuel pour l'année 2015 de l'exploitant décrit à la section suivante. Il porte essentiellement sur le respect des normes du ROMAEU sous réserve des [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#) publiées par le MDDELCC.

Municipalité exploitant une station d'épuration et un réseau d'égout

Nom de l'exploitant :	<u>Régie d'Assainissement des Eaux de la Vallée du Richelieu</u>
Nom de la station d'épuration :	<u>RAEVR Vallée du Richelieu</u>
Numéro de la station d'épuration :	<u>57040-1</u>
Type et catégorie de la station d'épuration :	<u>Physico-chimique (6)</u>
Si la station d'épuration est exploitée par une firme privée, nom de la firme :	<u>Aquatech, société de gestion de l'eau inc.</u>

Municipalité exploitant seulement un réseau d'égout

Nom de l'exploitant :	_____
Nom de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié :	_____
Numéro de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié :	_____
Si le réseau d'égout est exploité par une firme privée, nom de la firme :	_____

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs de la station d'épuration

Le tableau ci-dessous présente la qualification des personnes qui ont effectué des tâches liées à l'opération, à l'échantillonnage ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année visée par le présent rapport.

Numéro de l'employé	Qualification actuelle (choisir parmi la liste du guide explicatif)
1	DEP - Conduite de procédés de traitement de l'eau (CSTL)
2	DEP - Conduite de procédés de traitement de l'eau (CSTL)
3	DEP - Conduite de procédés de traitement de l'eau (CSTL)
4	DEC - Assainissement de l'eau (Saint-Laurent)
5	DEC - Assainissement de l'eau (Saint-Laurent)
6	DEP - Conduite de procédés de traitement de l'eau (CSTL)
7	AEC - Traitement des eaux (St-Laurent)

Informations additionnelles :

2. Respect des normes de rejet et de toxicité

2.1 Synthèse des résultats de DBO₅C et de MES

La synthèse des résultats d'analyse de DBO₅C et de MES à l'effluent de la station d'épuration se trouve dans le « Rapport NPN » présenté en annexe.

En vertu de l'article 29 du ROMAEU, les normes de rejet de DBO₅C et de MES prévues à l'article 6 ne s'appliquent pas à l'exploitant d'une station d'épuration mentionnée à l'annexe III jusqu'à la réalisation de travaux de modernisation ou d'agrandissement ou jusqu'à la date mentionnée à cette annexe.

La station d'épuration faisant l'objet du présent rapport annuel est listée à l'annexe III du ROMAEU?

- Oui; passer à la section 2.3
 Non

2.2 Non-respect des normes de rejet (DBO₅C et MES)

Durant l'année 2015, toutes les moyennes périodiques disponibles à l'effluent de la station d'épuration ont respecté les normes de rejet des paragraphes 1 et 2 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU?

- Oui
 Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où l'effluent de la station d'épuration n'a pas toujours respecté ces normes de rejet, le tableau suivant présente les résultats des paramètres qui n'ont pas respecté ces normes. Il décrit les causes du non-respect ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'est produit. Il indique également les mesures prises ou planifiées pour atténuer ou éliminer les effets du non-respect et pour en éliminer et en prévenir les causes, ainsi que l'état d'avancement de ces mesures.

Paramètre (DBO ₅ C, MES)	Période de non-respect ¹	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises

1 : La période correspond à celle qui est exigée à la troisième colonne du tableau 1 de l'annexe I du ROMAEU, pour la catégorie de station d'épuration concernée.

Informations additionnelles :

2.3 Synthèse des résultats de pH

Durant l'année 2015, la valeur la plus basse et la valeur la plus élevée du pH à l'effluent de la station d'épuration ont été de :

Normes	Variation du pH	
6,0	Valeur de pH la plus basse	6,79
9,5	Valeur de pH la plus élevée	7,73

Informations additionnelles :

2.4 Non-respect des normes de pH

L'effluent de la station d'épuration a respecté les normes de rejet du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU durant toute l'année 2015?

- Oui
 Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où l'effluent de la station d'épuration n'a pas toujours respecté ces normes de rejet, le tableau suivant présente les résultats de pH qui n'ont pas respecté ces normes. Il décrit les causes du non-respect ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'est produit. Il indique également les mesures prises ou planifiées pour atténuer ou éliminer les effets du non-respect et pour en éliminer et en prévenir les causes, ainsi que l'état d'avancement de ces mesures.

Cas de non-respect¹	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises

1 : Indiquer la date et le résultat de pH observé.

Informations additionnelles :

2.5 Synthèse des résultats des essais de toxicité

La catégorie de la station d'épuration (petite ou très petite) l'exempte d'avoir à effectuer les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU?

- Oui; passer à la section 2.7
 Non; remplir le tableau de la page suivante

Dans l'éventualité où la station d'épuration est visée par les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU, le tableau de la page suivante présente les résultats (légal ou non) des essais de toxicité. Il décrit les conditions dans lesquelles sont effectués ces essais et indique la concentration d'azote ammoniacale mesurée.

Le tableau est divisé en blocs de trois lignes. Dans chacun des blocs, la première ligne sert à présenter le résultat exigé par le programme de suivi régulier de la station, alors que les deux autres servent à présenter les résultats des essais de reprise, le cas échéant.

Date échantillonnage	Truite arc-en-ciel					<i>Daphnia magna</i>		
	Résultat (létal [UTa] ou non létal)	Essai de toxicité	Essai avec stabilisation de pH (oui ou non)	Concentration azote ammoniacal (mg-N/l)	Résultat global ¹ (létal ou non létal)	Résultat (létal [UTa] ou non létal)	Essai de toxicité	Résultat global ¹ (létal ou non létal)
25-02-2015	Non létal	1 ^{er} essai	non	18,2	Non létal	Non létal	1 ^{er} essai	Non létal
		2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)					2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)	
		3 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal et 2 ^e essai non létal)					3 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal et 2 ^e essai non létal)	
16-06-2015	Non létal	1 ^{er} essai	non	5,4	Non létal	Non létal	1 ^{er} essai	Non létal
		2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)					2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)	
		3 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal et 2 ^e essai non létal)					3 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal et 2 ^e essai non létal)	
19-08-2015	Non létal	1 ^{er} essai	non	10,9	Non létal	Non létal	1 ^{er} essai	Non létal
		2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)					2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)	
		3 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal et 2 ^e essai non létal)					3 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal et 2 ^e essai non létal)	
25-11-2015	Non létal	1 ^{er} essai	non	5,3	Non létal	Non létal	1 ^{er} essai	Non létal
		2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)					2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)	
		3 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal et 2 ^e essai non létal)					3 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal et 2 ^e essai non létal)	

1 : Un résultat global est légal lorsque le résultat du 1^{er} essai est légal et que le résultat d'un des deux essais de reprise (2^e ou 3^e résultat) est légal. Il faut donc deux résultats légaux sur trois pour obtenir un résultat global légal.

Informations additionnelles :

2.6 Non-respect des normes de toxicité

Durant l'année 2015, tous les résultats globaux de toxicité se sont avérés non létaux?

- Oui
 Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où la station d'épuration est visée par les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU et qu'au moins un résultat global létaux a été obtenu, le tableau suivant présente ces résultats. Il décrit les causes du résultat global létaux ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'est produit. Il indique les mesures prises ou planifiées pour atténuer ou éliminer les effets du non-respect de la norme de toxicité et pour en éliminer et en prévenir les causes, ainsi que l'état d'avancement de ces mesures.

Période de non-respect¹	Espèce (Truite arc-en-ciel ou <i>Daphnia magna</i>)	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises

1 : La période correspond à celle qui est exigée à la troisième colonne du tableau de l'annexe II du ROMAEU, pour la catégorie de station d'épuration concernée.

Informations additionnelles :

2.7 Respect des autres exigences de rejet

Le « Rapport annuel de performance (station) », qui présente la synthèse des résultats de suivi de paramètres réglementés (DBO₅C et MES) et non réglementés (phosphore total et coliformes fécaux, le cas échéant), est présenté en annexe.

Informations additionnelles :

Nous constatons un dépassement de la norme au niveau des coliformes fécaux pour les mois d'avril, juillet, septembre et octobre.

Pour le mois d'avril le dépassement a été causé par la réfection complète du système hydraulique des UV suite à un bris majeur de celui-ci.

Pour les mois de juillet, septembre et octobre, nous avons constaté que lorsque nous comparons les résultats obtenus par laboratoire accrédité avec nos résultats recueillis à l'interne, il n'y a aucune logique dans les valeurs et que les valeurs sont rarement comparables. Nous avons procédé à une série d'Analyses avec deux laboratoires accrédités afin de comprendre l'écart dans les résultats, d'autre test seront effectué en 2016 lorsque les normes d'été seront en vigueur, car pour l'instant aucune piste de solution autre qu'un problème avec la validité des résultats de suivi de ce paramètre n'est retenu, car dans les années passées à part des dépassements suite à des problèmes mécaniques, la RAEVR n'avait aucune difficulté à atteindre les objectifs au niveau de la norme de coliformes fécaux et aucune modification dans la façon d'opérer le système de désinfection U.V. n'a été fait en 2015.

3. Respect des exigences de suivi

L'exploitant de la station d'épuration a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 4, 6, 7 et 15 et aux annexes I et II du ROMAEU durant toute l'année 2015?

- Oui
 Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où l'exploitant de la station d'épuration n'a pas respecté toutes ces exigences de suivi, le tableau suivant présente les exigences de suivi qui n'ont pas été respectées durant une ou plusieurs périodes de l'année. Il décrit les causes du non-respect ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'est produit, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, ainsi que l'état d'avancement de ces mesures.

Cas de non-respect	Date / Période	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises

Informations additionnelles :

4. Dérivations à la station d'épuration en temps sec

Durant tous les épisodes de temps sec de l'année 2015, aucune dérivation d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées n'a été effectuée à la station d'épuration?

- Oui
 Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où la station d'épuration a connu au moins un épisode de temps sec durant lequel une partie des eaux usées acheminées à la station d'épuration n'a pas subi toutes les étapes de traitement, le tableau suivant présente les périodes de l'année où ces épisodes se sont produits. Il décrit les causes ainsi que les circonstances dans lesquelles la dérivation s'est produite, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, l'état d'avancement de ces mesures ainsi que la date de transmission de l'avis au ministre.

Dates	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹

1 : Selon les [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#), seules les dérivations dont la durée appréhendée est supérieure à 48 heures doivent faire l'objet d'un avis au ministre.

Informations additionnelles :

5. Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration

Le tableau suivant présente les dates où les appareils permettant de mesurer le débit de la station d'épuration ont été étalonnés, conformément à l'article 4 du ROMAEU.

Date d'étalonnage	Appareil de mesure et méthode utilisée	Pourcentage d'erreur du système de mesure de débit
2 février 2015	Canal parshall 24 pouces avec sonde de niveau ÉTALONNAGE PAR LA MÉTHODE DE MESURE DU PROFIL DE DISTRIBUTION DES VITESSES	-0,35

Informations additionnelles :

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Rapport de performance des ouvrages de surverse

Le « Rapport annuel de performance (surverses) » est joint en annexe, pour chacun des secteurs, le cas échéant. Ce rapport indique le respect des exigences réglementaires (aucun débordement en temps sec) et des exigences additionnelles.

Informations additionnelles :

2. Débordements aux ouvrages de surverse en temps sec

Durant toute l'année 2015, aucun ouvrage de surverse n'a débordé en temps sec?

- Oui
 Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où au moins un ouvrage de surverse a débordé en temps sec, le tableau suivant indique les ouvrages de surverse qui ont connu de tels débordements. Il décrit les causes ainsi que les circonstances dans lesquelles le débordement s'est produit, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, l'état d'avancement de ces mesures ainsi que la date de transmission de l'avis au ministre.

Ouvrage de surverse	Dates	Causes	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹

1 : Selon les [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#), seuls les débordements d'urgence ou survenant en temps sec dont la durée appréhendée est supérieure à 48 heures doivent faire l'objet d'un avis au ministre.

Informations additionnelles :

3. Non-respect des exigences de suivi des ouvrages de surverse

L'exploitant des ouvrages de surverse a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 9 et 15 du ROMAEU durant toute l'année 2015?

- Oui
 Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où l'exploitant des ouvrages de surverse n'a pas respecté toutes ces exigences de suivi, le tableau suivant indique les cas de non-respect de ces exigences, sous réserve des [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#) publiées par le MDDELCC. Il décrit les causes du non-respect ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'est produit, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, ainsi que l'état d'avancement de ces mesures.

Cas de non-respect	Période	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises

Informations additionnelles :

PARTIE C : SIGNATURE

Nom du signataire du rapport annuel : Benoit Aubertin
Fonction : Gestionnaire de projet
Numéro de téléphone : 4502-464-2777
Courriel : baubertin@aquatech-inc.com

Signature



Date

31-03-2016

Annexes :

La municipalité doit produire les rapports suivants à partir du système SOMAE et les joindre en annexe du rapport annuel :

- Rapport NPN (Rapport des normes de performance nationales)
- Rapport de performance de la station d'épuration [Rapport annuel de performance (station)]
- Rapport de performance des ouvrages de surverse [Rapport annuel de performance (surverses)], pour chacun des secteurs, s'il y a lieu.

Rapport des normes de performance nationales débutant en janvier 2015

Période pour le calcul: Mensuelle

Fréquence d'échantillonnage minimale: Semaine Nombre d'échantillons: 1

EFFLUENT									
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C				MES			
		mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG	mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG
15-01	22928,4	19,6	4	0	OUI	21,5	4	0	OUI
15-02	19312,4	29,9	4	0	NON	25,7	4	0	NON
15-03	24391,5	19,6	4	0	OUI	20,6	4	0	OUI
15-04	36479,8	12,0	4	0	OUI	15,9	4	0	OUI
15-05	30394,2	11,0	4	0	OUI	13,8	4	0	OUI
15-06	27892,0	15,2	4	0	OUI	12,0	4	0	OUI
15-07	26899,1	16,3	4	0	OUI	20,9	4	0	OUI
15-08	26105,7	13,5	4	0	OUI	17,3	4	0	OUI
15-09	26387,2	13,5	4	0	OUI	19,2	4	0	OUI
15-10	26935,5	14,5	4	0	OUI	19,3	4	0	OUI
15-11	29227,0	10,1	4	0	OUI	16,1	4	0	OUI
15-12	32687,6	14,9	4	0	OUI	24,0	4	0	OUI
Année	27470	15,2	48	0	N/A	18,6	48	0	N/A

Périodes précédentes	DBO ₅ C			MES		
	mg/l	Nbre	EXIG	mg/l	Nbre	EXIG
2014-12	26,7	4	NON	16,8	4	OUI
2014-11	19	4	OUI	21,1	4	OUI

Produit le 2016-03-31 12:57

RNPN (2013-03)

Rapport de performance débutant en janvier 2015

AFFLUENT												Facteur lié aux exigences d'exploitation		
An. /Mois	Débit m³/d	DBO ₅ C			MES			Ptot						
		mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb				
15-01	22928,4	64,4	1476,4	6	140,7	3226,2	21	2,81	64,36	21	1,0			
15-02	19312,4	91,4	1764,6	4	175,9	3397,1	20	3,34	64,50	20	1,0			
15-03	24391,5	65,9	1608,4	5	142,8	3484,1	23	2,66	64,81	23	1,0			
15-04	36479,8	43,8	1596,5	4	86,7	3161,6	21	1,50	54,85	21	1,0			
15-05	30394,2	60,8	1847,5	4	139,2	4231,9	22	2,38	72,23	22	1,0			
15-06	27892,0	89,3	2489,5	5	128,1	3571,7	22	2,34	65,39	22	1,0			
15-07	26899,1	81,7	2198,1	5	123,9	3331,9	21	2,37	63,79	21	1,0			
15-08	26105,7	49,7	1297,2	4	125,3	3270,1	23	2,33	60,76	23	1,0			
15-09	26387,2	42,8	1128,2	5	130,4	3440,6	21	2,35	61,90	21	1,0			
15-10	26935,5	50,9	1370,5	4	111,3	2998,8	21	2,26	60,82	21	1,0			
15-11	29227,0	34,8	1015,7	4	93,3	2727,8	22	1,98	57,96	22	1,0			
15-12	32687,6	42,4	1384,9	4	105,0	3432,0	21	1,90	61,98	21	1,0			
Année	27470,0	58,7	1612,7	54	122,2	3358,1	258	2,29	62,80	258	1,00			
%calc	90,3		50,6			86,0			57,1					

EFFLUENT																			
An. /Mois	Débit m³/d	DBO ₅ C					MES					Ptot					Col. féc.		
		mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	n/100ml	Nb	EXIG
15-01	22928,4	19,6	449,9	6		N/A	21,5	492,1	21	84,7	OUI	0,57	12,99	21	79,8	OUI*	3894	21	OUI
15-02	19312,4	29,9	576,7	4		N/A	25,7	495,5	20	85,4	OUI	0,60	11,60	20	82,0	OUI*	539	20	OUI
15-03	24391,5	19,6	478,9	5		N/A	20,6	501,8	23	85,6	OUI	0,47	11,55	23	82,2	OUI*	2962	22	OUI
15-04	36479,8	12,0	436,4	4		N/A	15,9	578,5	20	81,7	OUI	0,39	14,25	20	74,0	OUI*	10315	20	NON
15-05	30394,2	11,0	334,4	4		N/A	13,8	418,0	22	90,1	OUI	0,27	8,08	22	88,8	OUI*	375	23	OUI
15-06	27892,0	15,2	423,7	5		N/A	12,0	334,2	22	90,6	OUI	0,26	7,31	22	88,8	OUI*	347	20	OUI
15-07	26899,1	16,3	439,0	5		N/A	20,9	563,0	21	83,1	OUI	0,32	8,64	21	86,5	OUI*	700	17	NON
15-08	26105,7	13,5	351,1	4		N/A	17,3	451,9	23	86,2	OUI	0,33	8,54	23	86,0	OUI*	387	26	OUI
15-09	26387,2	13,5	357,0	5		N/A	19,2	506,7	21	85,3	OUI	0,38	10,10	21	83,7	OUI*	1280	19	NON
15-10	26935,5	14,5	391,1	4		N/A	19,3	519,6	21	82,7	OUI	0,49	13,18	21	78,3	OUI*	502	11	NON
15-11	29227,0	10,1	296,5	4		N/A	16,1	471,5	22	82,7	OUI	0,34	9,80	22	83,1	OUI*	3442	22	OUI
15-12	32687,6	14,9	488,3	4		N/A	24,0	783,2	21	77,2	OUI	0,38	12,37	21	80,0	OUI*	2360	21	OUI
Année	27470	15,2	418,6	54	74,0	N/A	18,6	509,7	257	84,8	OUI								
							Qp=01/01 au 31/12	27470	0,39	10,70	257	83,0	OUI*				Moy. géo.		
							Coliformes fécaux												
							P1=	01/05 au 31/10								513	116	N/A	
							P2=	01/11 au 31/12 et 01/01 au 30/04								2850	126	N/A	

* Les exigences pour la période indiquée sont du type E1 (voir l'aide).

Produit le 2016-03-31 12:59

RAPS (2011-11)



VALLÉE DU RICHELIEU (BELOEIL) (57040-1)
Ouvrages de surverse

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2015-01 au 2015-12

Municipalité ou secteur: Beloeil

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite	Respect	valides
	EXIG.	Unités	P	F	U	AUT	TS	X	EXIG.	c. suivi
Dév. BRUNELLE - RICHELIEU	0,1	Déb.	0	0	0	0	0	0	OUI	48
	UPFB7	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48
Dév. CHAMPAGNE - RICHELIEU	0,409	Déb.	0	0	0	0	0	0	OUI	48
	UPFB7	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48
Dév. DUPRÉ - PIGEON	0,68	Déb.	12	2	0	0	0		OUI	48
	UPF	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			48
Dév. HUBERT - RICHELIEU	1,049	Déb.	0	0	0	0	0	0	OUI	48
	UPFB7	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48
Dév. LAROSE - DES BRISES	0,359	Déb.	8	2	0	0	0		OUI	48
	UPF	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			48
Dév. LAURIER - JEANNOTTE	0,1	Déb.	2	0	0	0	0		OUI	48
	UPF	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			48
Dév. MONTÉE PRÉ-VERT - RICHELIEU	0,59	Déb.	0	0	0	0	0	0	OUI	48
	UPFB7	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48
Dév. RICHELIEU	0,039	Déb.	1	1	0	0	0	0	OUI	48
	UPFB7	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48
Dév. VERCHÈRES	0,2	Déb.	0	0	0	0	0		OUI	48
	UPF	Heures								48
P.P. BERNARD PILON (pompe)	14,9	Déb.	28	7	0	0	0		OUI	47
	UPF	Heures	223,72	62,99	0,00	0,00	0,00			48
P.P. CENTRE CULTUREL	0,04	Déb.	0	0	0	0	0		OUI	48
	U	Heures								48
P.P. MARCOTTE	2,679	Déb.	0	0	1	0	0		OUI	48
	UPF	Heures								48
P.P. NOISEUX (gravitaire No 2)	41,1	Déb.	0	0	0	0	0	0	OUI	48
	UPFB7	Heures								48
P.P. NOISEUX (gravitaire)	42,599	Déb.	0	2	0	0	0	0	OUI	48
	UPFB7	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48
P.P. NOISEUX (pompe)	42,6	Déb.	24	10	0	0	0		OUI	44
	UPF	Heures	166,20	172,33	0,00	0,00	0,00			48

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
Déb. = nombre de débordements		Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible			
Un "OUI" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					



VALLÉE DU RICHELIEU (BELOEIL) (57040-1)
Ouvrages de surverse

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2015-01 au 2015-12

Municipalité ou secteur: McMasterville

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite	Respect	valides
	EXIG.	Unités	P	F	U	AUT	TS	X	EXIG.	c. suivi
P.P. JOFFRE	0,46	Déb.	0	0	0	0	0	0	OUI	48
	UPFB4	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48
P.P. Mon loisir	2,1	Déb.	0	0	1	0	0		OUI	365
	U	Heures	0,00	0,00	2,47	0,00	0,00			48
P.P. ROGER LEVASSEUR	0,4	Déb.	0	0	3	0	0		OUI	49
	U	Heures								48
P.P. ST-FRANÇOIS	1,1	Déb.	0	0	0	0	0		OUI	48
	UPF	Heures								48
Rég. NADEAU - RICHELIEU	0,219	Déb.	0	0	0	0	0		OUI	48
	UPF	Heures								48
T.P. DE L'ÉGLISE - RICHELIEU	0,15	Déb.	0	0	0	0	0	0	OUI	48
	UPFB7	Heures								48
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
Déb. = nombre de débordements		Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible			
Un "OUI" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					



VALLÉE DU RICHELIEU (BELOEIL) (57040-1)
Ouvrages de surverse

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2015-01 au 2015-12

Municipalité ou secteur: Mont-Saint-Hilaire

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite	Respect	valides
	EXIG.	Unités	P	F	U	AUT	TS	X	EXIG.	c. suivi
P.P. AUCLAIR	27,03	Déb.	1	1	0	0	0	1	OUI	48
	UPFB7	Heures								48
P.P. DESAUTELS (gravitaire)	48,659	Déb.	1	0	0	0	0	1	OUI	48
	UPFB7	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48
P.P. DESAUTELS (pompe)	48,659	Déb.	23	6	0	0	0		OUI	48
	UPF	Heures	284,38	57,91	0,00	0,00	0,00			48
P.P. ÉGOUT LOCAL	1,8	Déb.	0	0	1	0	0		OUI	48
	U	Heures								48
P.P. MARSEILLE - CALAIS	1,86	Déb.	0	0	0	0	0		OUI	48
	UPF	Heures								48
P.P. RÉGIONAL RIVE EST	52,95	Déb.	0	0	5	1	0	0	OUI	365
	UPFB4	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48
Rég. BASSIN 13	6,82	Déb.	10	2	0	0	0		OUI	48
	UPF	Heures								48
Rég. DE LA ROCQUE	3,779	Déb.	5	2	0	0	0		OUI	48
	UPF	Heures								48
Rég. DESAUTELS	14,48	Déb.	13	4	0	0	0		OUI	48
	UPF	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			48
Rég. PLANTE (déversoir d'orage)	0,519	Déb.	1	0	0	0	0		OUI	48
	UPF	Heures								48
T.P. BOUCHER	33,939	Déb.	0	0	0	0	0	0	OUI	48
	UPFB7	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48
T.P. DESAUTELS	6,25	Déb.	0	0	0	0	0	0	OUI	48
	UPFB7	Heures								48
T.P. DESROCHERS	1,029	Déb.	1	0	0	0	0	1	OUI	48
	UPFB7	Heures								48
T.P. GABOURY	6,82	Déb.	0	1	0	0	0	0	OUI	48
	UPFB7	Heures								48
T.P. GRENIER	33,909	Déb.	0	0	0	0	0	0	OUI	48
	UPFB7	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
Déb. = nombre de débordements		Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible			
Un "OUI" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					



VALLÉE DU RICHELIEU (BELOEIL) (57040-1)
Ouvrages de surverse

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2015-01 au 2015-12

Municipalité ou secteur: Otterburn Park

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite X	Respect EXIG.	valides c. suivi
	EXIG.	Unités	P	F	U	AUT	TS			
P.P. CONNAUGHT	0,12	Déb.	0	1	0	0	0		OUI	48
	UPF	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			48
P.P. RÉSERVOIR DE RÉGULATION	6,539	Déb.	0	4	0	44	0		OUI	48
	SPECIAL	Heures								48
Rég. HELEN	4,08	Déb.	17	5	1	0	0		OUI	49
	UPF	Heures								48
Rég. PRINCE-ALBERT	15,579	Déb.	26	6	1	0	0		OUI	49
	UPF	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			48
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
Déb. = nombre de débordements		Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible			
Un "OUI" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					